



ARTICLE 1 – MANIFESTATION

Une manifestation populaire baptisée “*Corrida de Noel*” est organisée par la Fédération d’Athlétisme de Polynésie Française et l’AS Tamarii PUNARUU Athlétisme en partenariat avec la Commune de PUNAAUIA, le Samedi 9 décembre 2017 comprenant

- une course dans le lotissement Punavai (environ 1km) pour :
 - les poussin (2007-2008)
 - les benjamins (2005/2006)
- et une course ou marche populaire ouverte aux plus grands à partir de la catégorie minimales (2004-2003) d’une distance d’environ 4.5km.

ARTICLE 2 – PROGRAMME et HORAIRE

16h00: 1km Poussin et poussine (2007-2008)

16h10: 1km Benjamine et Benjamin (2006-2005)

16h20 : Echauffement commun

16h45 : course des poussins

17h00: la Corrida de Noel :

Course ou marche ouverte à partir de la catégorie Minimale (2004).

Deux boucles identiques

ARTICLE 4 – PARTICIPATION

Cette compétition est ouverte à tous, licenciés et non licenciés .Pour les non licenciés à la Fédération d’Athlétisme de Polynésie Française ou à la Fédération Tahitienne de Triathlon, un certificat médical ou une copie de non contre-indication à la pratique de **la course à pied en compétition** datant de moins d’un an le jour de la course sera exigé lors de l’inscription, ce certificat médical sera conservé 10 ans par l’organisation (obligation réglementaire de la FFA).

ARTICLE 5 – INSCRIPTIONS

Les inscriptions se feront au magasin *Olympian's Sport* à Fare Ute jusqu’au **samedi 9 décembre 2017 à 11h00**.

Pour la Corrida de Noel, une participation est demandée lors des inscriptions :

- gratuit pour les poussins , benjamins et minimales
- **1500 frs pour les licenciés FAPF** . Cette participation sera portée à 2000 frs en cas d’inscription le jour de la course.
- **2000 frs pour les non licenciés FAPF**. Cette participation sera portée à 2500 frs en cas d’inscription le jour de la course.

Les chèques doivent être établis *à l’ordre de la FAPF (Fédération d’Athlétisme de Polynésie Française)*. Le droit d’inscription n’est ni transférable, ni remboursable.

ARTICLE 6 - ENGAGEMENT de la Fédération

Les organisateurs s'engagent à fournir les prestations suivantes :

- remise des dossards à la mairie à partir de 15h30 avec épingles
- présence d'un poste de ravitaillements sur le parcours et au départ
- couverture médicale (Fédération de Secourisme) (Pompiers de Punaauia)
- Assurance pour la manifestation
- sécurité routière assurée par la Police Municipale
- remise des récompenses à la hauteur du dispensaire
- Remise d'un tee-shirt finisher contre restitution du dossard et des épingles à l'arrivée(320 tee-shirts de prévu, si plus d'inscription plus de tee-shirts après 320 arrivées)
- Brochette de fruits à l'arrivée offert par la Mairie de Punaauia

ARTICLE 7 – DOSSARDS

Pendant la course, le dossard sera épinglé devant sur la poitrine, numéro et sponsors visibles.

ARTICLE 8 - RECOMPENSES – CLASSEMENT

Récompenses pour les poussins et benjamins 1km Filles et Garçons

Pour les 3 premiers une médaille OR Argent et Bronze

Pour la course populaire

Toutes les personnes récompensées devront obligatoirement porter le Tee-shirt finisher de la course.

- Les récompenses seront remises aux 3 premiers de chaque catégories HOMMES et FEMMES
 - minimes
 - cadets,
 - juniors,
 - espoirs/sénior
 - vétérans 1, 2, 3,4
- Des trophées seront remis aux premiers représentant le plus de participants:
 - Club,
 - Entreprise et /ou Uniforme.

ARTICLE 9 – PARCOURS

Les départs seront donnés devant l'école Atinuu dans la zone de Punavai

Pour les poussins et benjamins , 1 km dans la zone de Punavai arrivée dans le chemin de l'école Atinuu

Pour la course populaire: 2 tours : départ Atinuu, vers la route principale côté mer , puis direction la servitude de l'école Manotahi, virage à droite pour rejoindre le rond-point mille délices vers l'école Punavai .

Arrivée après le 2ème tour dans le chemin de l'école Atinuu.

Les remises de récompenses auront lieu devant le centre médicale de Punavai dans la zone Punavai

ARTICLE 10 – ACCOMPAGNATEURS

Seuls les véhicules officiels de course (motards, presse, ambulance et organisateurs) sont autorisés à suivre la course. Les accompagnateurs en voiture, moto, bicyclette et scooter seront interdits et pourront être l'auteur de disqualification des participants concernés.

ARTICLE 11 – COURSE

Tout participant qui ne fera pas la totalité du parcours prévu ou qui enfreindra le règlement sera automatiquement disqualifié et déclaré hors course. Son dossard lui sera aussitôt retiré.

ARTICLE 12 - POSTE DE RAVITAILLEMENT

1 poste de ravitaillement sera situé sur le parcours devant l'école Manotahi

1 poste de ravitaillement au départ et arrivée

ARTICLE 13 – SECOURS

Les secours médicaux seront assurés par l'équipe de premier secours de la commune.

ARTICLE 14 – LITIGE

En cas de litige la Fédération d'Athlétisme organisatrice se donne le droit de le régler.